



Envoyé en préfecture le 08/10/2024
Reçu en préfecture le 08/10/2024
Publié le
ID : 074-257402644-20241002-2024_10_02-DE



S C O T 
BASSIN ANNÉCIEN

**SCHEMA DE
COHERENCE TERRITORIALE**
Grand Annecy
Fier et Usse
Sources du Lac d'Annecy
Pays de Cruseilles
Rumilly Terre de Savoie

S CoT du Bassin annécien


Pièce 0 - Notice explicative du dossier de
S CoT arrêté

Version arrêtée par le Comité Syndical

Du 2 octobre 2024



La révision du SCoT du bassin annécien est accompagnée par le groupement suivant :

Mandataire : 

Co-traitants :     

Pièce	Détails du contenu
Pièce 0 – Notice explicative du dossier de SCoT arrêté	<p>Présent document.</p> <p>La notice vient présenter les différentes pièces du dossier d'arrêt du SCoT du bassin annécien.</p> <p>Elle est accompagnée d'une carte de situation localisant les communes</p>
Pièce 1 – Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)	<p>C'est le document politique et stratégique du SCoT. Il est le document central qui est ensuite décliné en orientations et objectifs dans les autres pièces du SCoT.</p> <p>Il réunit l'ensemble des volontés fédérant les élus, et met en lumière les grandes orientations dont découleront les prescriptions du DOO. Il est le document qui explique le projet porté par les élus pour leur territoire et exprime la stratégie d'aménagement et de développement adoptée pour répondre aux besoins et enjeux du territoire, à horizon 20 ans.</p> <p>Ce projet exprime le parti pris d'aménagement, le fil conducteur du projet qui relie de manière transverse l'ensemble des orientations stratégiques portées pour le territoire.</p>
Pièce 2 – Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)	<p>C'est le document qui détermine les conditions d'application du PAS. Il décline les objectifs définis dans le PAS. Il édicte les prescriptions à appliquer concourant à la mise en œuvre de la stratégie d'aménagement et de développement portée sur un territoire. Il définit les orientations générales d'organisation de l'espace, de coordination des politiques publiques et de valorisation des territoires.</p> <p>C'est le document qui s'applique aux documents d'urbanisme et d'aménagement du territoire de niveau inférieur (Plan local d'urbanisme / carte communale, programme local de l'habitat, autorisation d'exploitation commerciale, opération d'aménagement avec plus de 5000 mètres carrés de surface plancher)</p>
Annexes - Ce sont les pièces d'information et d'explication du SCoT : elles présentent, expliquent, et détaillent l'ensemble des réflexions qui ont aidé à construire le PAS et le DOO ; elles posent aussi les bases du suivi futur de l'application du projet.	

Pièce	Détails du contenu
<p>Pièce 3 – Annexe 1 Diagnostic & état initial de l'environnement</p>	<p>Le diagnostic donne une lecture précise et actualisée de l'état du territoire à travers des analyses thématiques.</p> <p>L'état initial de l'environnement est le diagnostic de l'état environnemental (biologique, climatique, air, énergétique, réseaux urbains, gestion des ressources naturelles et en eau, risques et nuisances).</p> <p>Ils font émerger les dynamiques et orientations régionales au sein desquelles s'inscrit le territoire : quels sont ses besoins issus de ces dynamiques ? quels sont les projets portés par les élus et les acteurs du territoire ? etc.</p>
<p>Pièce 4 – Annexe 2 évaluation environnementale</p>	<p>Il est composé de 2 parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'évaluation environnementale du SCoT, démarche faisant partie intégrante de la logique de construction du projet de territoire, inscrite dans un processus d'aller – retours engageant un dialogue entre les choix d'urbanisation et les enjeux de préservation de l'environnement suivant toutes ses composantes. • l'évaluation environnementale stratégique du volet AEC, analysant spécifiquement les implications de la stratégie AEC du SCoT.
<p>Pièce 5 – Annexe 3 Justifications des choix</p>	<p>Ce sont les explications des choix retenus par les auteurs du SCoT pour établir le PAS et le DOO : motiver, argumenter, et ainsi justifier du besoin des orientations et objectifs établis par les documents, à partir des principales conclusions du diagnostic territorial et de l'état initial, des perspectives d'évolution, des objectifs poursuivis, et de la hiérarchie des normes en vigueur.</p> <p>Ce document comprend également les indicateurs de suivi, qui permettent de tirer régulièrement le bilan de la mise en œuvre du SCoT.</p>
<p>Pièce 6 – Annexe 4 Analyse de la consommation d'espaces et justification des objectifs dans le DOO</p>	<p>Elle présente l'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des 10 années précédant le projet de schéma et la justification des objectifs chiffrés de limitation de cette consommation définis dans le DOO.</p> <p>Elle retrace de manière compréhensive la dynamique d'urbanisation et d'artificialisation des sols par le passé.</p>
<p>Pièce 7 – Annexe 5 Programme d'actions du SCoT</p>	<p>Outil qui vise à accompagner la mise en œuvre du schéma. <i>le programme d'actions peut :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Préciser les actions prévues sur le territoire pour mettre en œuvre la stratégie, les orientations et les objectifs du SCoT. Ces précisions peuvent y compris inclure des actions menées par d'autres acteurs que le porteur du SCoT, notamment par les établissements publics de coopération intercommunale membres... ; • Identifier les actions prévues relatives aux objectifs nationaux de l'Etat et aux objectifs régionaux, ou les mesures prévues dans les conventions ou contrats qui les concernent, quand ils existent, dès lors que ceux-ci concourent à la mise en œuvre du SCoT.
<p>Pièce 8 – Bilan de la concertation</p>	<p>C'est le document qui présente l'ensemble des dispositions mises en œuvre pour garantir la concertation avec le public, au regard de modalités de concertation définies par le Conseil syndical.</p>
<p>Pièce 9 – Documents administratifs</p>	<p>Ce sont les documents complémentaires au dossier d'arrêt de SCoT : actes administratifs liés à la procédure.</p>

Carte du territoire du SCoT du bassin annécien

Envoyé en préfecture le 08/10/2024
Reçu en préfecture le 08/10/2024
Publié le
ID : 074-257402644-20241002-2024_10_02-DE

